

# L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

## UNILEVER

Les salariés de Fralib  
font condamner  
une nouvelle fois  
la multinationale. P. 6



Jérôme Lallier

« Le message de la justice à Unilever est clair: ils doivent appliquer la loi et prendre en compte tous les salariés de Fralib. » **GÉRARD CAZORLA**, SECRÉTAIRE CGT DU CE DE FRALIB.

« Aujourd'hui, les salariés sont rétablis dans leurs droits et sont considérés comme des salariés de Fralib et d'Unilever. »



Hier, le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné Unilever à une astreinte de 3 000 euros par jour à verser au CE de Fralib, forçant ainsi le groupe à respecter la loi, et a proposé un nouveau PSE.

# La justice donne encore raison aux Fralib

**L'**Éléphant a gagné sa bataille judiciaire. Hier, le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre a tranché. Le géant anglo-néerlandais de l'agroalimentaire et des cosmétiques Unilever, ex-propriétaire de l'usine Fralib de Gémenos (Bouches-du-Rhône), a été condamné à

payer une astreinte de 3 000 euros par jour au comité d'entreprise de Fralib. La justice, pour la troisième fois, reconnaît donc l'invalidité du PSE dont ont été victimes les salariés de Fralib, obligeant également Unilever à en proposer un nouveau. « C'est une bonne décision que celle du TGI de Nanterre », a immédiatement réagi Olivier Leberquier, élu CGT de Fralib. « La justice vient d'imposer à Unilever d'assumer ses responsabilités alors que, pour eux, l'usine étant fermée, ils ne se sentaient plus concernés par le plan social », poursuit-il. Et pour ce qui est de l'astreinte quotidienne à laquelle vient d'être condamnée la multinationale, elle sera effective dès le huitième jour après la notification du jugement par huissier. En

clair, le groupe a une semaine pour proposer un nouveau PSE. Si dans les quinze jours qui suivent Unilever n'a toujours pas présenté aux salariés un nouveau plan, l'astreinte augmente à 10 000 euros par jour.

**« LA JUSTICE VIENT DE RECONNAÎTRE QU'UNILEVER N'A PAS APPLIQUÉ LA LOI ».**

Pour Gérard Cazorla, secrétaire CGT du CE de Fralib, « la justice vient de reconnaître qu'Unilever n'a pas appliqué la loi ». En effet, le 28 février dernier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence avait annulé le troisième PSE chez Fralib, contraignant Unilever à en formuler un quatrième. « Aujourd'hui, les salariés sont rétablis dans leurs droits et sont considérés

comme des salariés de Fralib et d'Unilever », poursuit Gérard Cazorla.

En parallèle, les salariés de Fralib se battent toujours pour la reprise de l'activité en coopérative (Scop) du site provençal. Sur les 182 salariés licenciés par Unilever, 72 participent aujourd'hui au projet de reprise. Pour ce faire, les Fralib luttent depuis des mois pour la cession de la marque Éléphant (dont la commercialisation ne concerne que la France) par Unilever, qui a délocalisé la production en Thaïlande, et pour qu'Unilever leur fournisse des volumes de production suffisants pour que l'Éléphant reste à flot. L'usine de Gémenos doit produire 1 000 tonnes de tisane par an pour être à l'équilibre. Et, sur ce dossier, les Fralib en appel-

lent à l'appui des pouvoirs publics pour que la balance penche en faveur de la cession de la marque et de la relocalisation de la production en France. La décision du TGI, sur ce point, a un poids symbolique. Car, en reconnaissant la légitimité de leur combat, elle donne aux Fralib un levier supplémentaire pour forcer la main au gouvernement afin qu'il s'engage fermement dans le dossier.

Si hier les Fralib ont remporté une belle bataille, ils n'ont pour autant pas gagné la guerre contre le géant de l'agroalimentaire. Pour poursuivre l'action, le comité national de soutien appelle, le 7 décembre prochain, à une journée nationale de boycott de tous les produits Unilever.

MARION D'ALLARD

## UNILEVER, GROUPE FLORISSANT

Unilever est un groupe florissant, en atteste la volonté de son PDG, Paul Polman, de tabler sur 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020. L'an passé, son chiffre d'affaire sur la branche alimentaire a augmenté de +1,8 %. Un article du Figaro, publié hier, recensant les gains réalisés par le groupe, indique que sa marque vedette, Magnum, vient de « franchir le cap du milliard d'euros ». Unilever mise en outre sur un recentrage « autour de ses quatre marques phares (Flora, Knorr, Hellmann, Rama) », réalisant deux tiers de ses ventes. Ses marques d'entretien et d'hygiène-beauté ont, elles, progressé de +10 %.